

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 27 mars 2025

**Délibération n° 2025-066 – Finances – Subvention au budget annexe Grand Parquet
– Exercice 2025**

Membres en exercice	61
Membres présents	43
Membres ayant donné pouvoir	13
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	56
Abstentions (incluant refus de vote)	4
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	49
Contre	3

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 21 mars 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044).

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY (sauf pour le vote de la délibération N°2025-080), Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michael GOUÉ, Pascal GROS, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ (sauf pour le vote de la délibération N°2025-081), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER (à partir du vote de la délibération N° 2025-023), Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Anthony VAUTIER (à partir du vote de la délibération N° 2025-055)

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES
Mme Isabelle BOLGERT à M. Laurent ROUSSEL
Mme Francine BOLLET à Mme Hélène MAGGIORI
Mme Gwenaél CLER à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie HOLVOET à M. Pascal GROS

Mme Lamia KORT à M. Jean-Claude DELAUNE
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
M. Romain COQUERY à M. Pascal GOUHOURY (sauf pour le vote des délibérations N°2025-037 à 2025-044)
M. Daniel RAYMOND à M. Patrick POCHON
M. Thierry REYJAL à M. David DINTILHAC
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (pour le vote des délibérations N° 2025-022 à N° 2025-054)

Membres absents :

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2025-080)
Mme Anne GHYSSENS
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote de la délibération N°2025-081)
Mme Cécile PORTE
Mme Audrey TAMBORINI
M. Francis GUERRIER
M. Laurent SIGLER (pour le vote du procès-verbal du 30 janvier 2025 et pour le vote de la délibération N° 2025-022)
M. Cédric THOMA

Membres intéressés :

Le Président, pour le vote des comptes administratifs (délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044)
M. Romain COQUERY, via le pouvoir donné à M. Pascal GOUHOURY, Président, pour le vote des délibérations N° 2025-037 à N° 2025-044

Secrétaire de Séance :

Jean-Philippe POMMERET

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la Commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 12 mars 2025.

Le budget principal de la Communauté d'agglomération verse une subvention de fonctionnement au budget annexe du Grand Parquet :

- En raison des investissements considérables effectués pour réhabiliter le site,
- Au titre des missions de service public administratif assurées par le Grand Parquet,
- En raison des contraintes particulières de fonctionnement de l'équipement (occupation du territoire de l'ONF).

La suppression de toute prise en charge financière par la Communauté d'agglomération entraînerait une hausse excessive des tarifs, tant pour les organisateurs des manifestations, que pour les usagers.

Par ailleurs, le budget annexe du Grand Parquet porte depuis plusieurs années des travaux lourds de rénovation du site qui font l'objet de financements conséquents de la part du Département, de la Région, de l'Etat et du fonds Eperon. Toutefois, il apparaît nécessaire que le budget principal contribue également au financement de ces travaux importants par le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement.

Il est proposé à l'assemblée, pour l'année 2025, d'une part le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 €, soit un montant identique à celui versé en 2022 du fait de la réouverture du terrain d'honneur et, d'autre part, une

Accusé de réception en préfecture / une
077-206072348-20250327_20250664DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

subvention d'investissement d'un montant de 380 100 € en complément des subventions très importantes reçues au fil des phases de travaux qui se sont déroulées ces dernières années pour mettre en valeur cet équipement communautaire.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2025 ;
- Approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 380 100 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2025 ;
- Préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 du budget principal d'une part au chapitre 65 pour la subvention de fonctionnement et d'autre part au chapitre 204 pour la subvention d'investissement ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

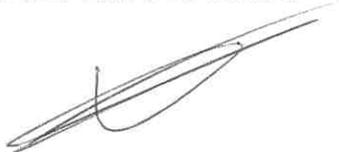
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité (4 abstentions : Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN, MM. Gérard TAPONAT, Olivier MAGRO, Nicolas PIERRET – 3 Contre : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2025 ;
- Approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 380 100 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2025 ;
- Préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 du budget principal d'une part au chapitre 65 pour la subvention de fonctionnement et d'autre part au chapitre 204 pour la subvention d'investissement ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

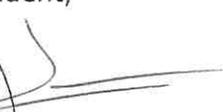
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Jean-Philippe POMMERET

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **04 AVR. 2025**
Date de mise en ligne le **04 AVR. 2025**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025_066-DE
Date de réception en préfecture: 30/04/2025